

COLIN (*Jean-Paul*), Magistrat (Bruxelles, 29.7.1889 — Bukavu, 13.10.1941).

Docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles, Colin faisait un stage chez le notaire Ectors, quand éclata la première guerre mondiale. Il se mit aussitôt, engagé volontaire, au service du Pays.

Licencié au début de 1916, il se fit admettre dans les cadres de la magistrature congolaise en qualité de magistrat à titre provisoire, quitta l'Europe le 28 avril et fut attaché successivement aux parquets de Boma et de Niangara. Nommé par A. R. du 4 février 1919 substitut titulaire du Procureur du Roi près le Tribunal de 1^{re} instance de Buta, la combativité d'un caractère intègre fortement attaché à la lettre de la Loi lui attira quelques conflits avec des représentants de l'exécutif administratif et quelques mutations. C'est ainsi qu'il fut successivement attaché aux Parquets de Stanleyville, Bandundu et Coquilhatville, ici, avec résidence à Lisala. Il fut ensuite nommé par A. R. du 7 août 1925 procureur du Roi près du Tribunal de première instance de Stanleyville, son ressort comprenant la moitié de la Province orientale, dont il inspecta notamment les districts du Maniema et du Kivu, fin 1927 et début 1928. Rentré peu après en congé, il en revint le 13 juin 1930, juge-président du Tribunal de 1^{re} instance de Luebo. L'année suivante, il perdait une épouse très chère, née Julia de Beaucourt, et sollicitait la faveur de ne plus retourner là où elle avait partagé ses heures et ses difficultés. Il fut alors attaché à la Cour d'Appel d'Élisabethville en qualité de conseiller suppléant, par A. R. du 9 mai 1932. Il y serait nommé titulaire le 15 décembre 1934.

Aussitôt arrivé au Katanga, Colin s'était vivement intéressé aux activités de la Société d'Études juridiques qu'y avait fondée M. Antoine Sohier, alors procureur général près la cour d'Appel d'Élisabethville, actuellement Conseiller à la Cour de Cassation de Belgique et membre du Conseil colonial. Il fut attaché, dès 1933, au Comité de rédaction de la *Revue juridique de Congo belge*, organe périodique de doctrine, de jurisprudence et de documentation que la Société publiait, et à laquelle s'était annexé le *Bulletin des juridictions indigènes*. Dans le courant de 1935, J. P. Colin deviendrait directeur de la Revue et des édi-

tions de la Société.

C'est alors qu'il publia, en 1936, un *Répertoire général de la Jurisprudence congolaise* (Élisabethville, Éditions de la Sté d'études juridiques, 1936, 500 pp. in-4^o) qui reprenait et complétait fort opportunément l'ouvrage similaire publié par M. A. Sohier en 1930, où les dernières décisions annotées remontaient à la fin de 1927. Le Répertoire de 1936 s'arrêtait en 1934.

Substitut de réserve de l'Auditeur général des troupes coloniales belges, Colin fut remis en activité et nommé auditeur militaire par une ordonnance du Gouverneur général en date du 25 mars 1941. Il rejoignit l'auditeur général et s'en fit hautement apprécier par la lucidité de ses vues et la richesse de sa culture. C'est dans l'exercice de son auditorat qu'il décéda inopinément à Costermansville, le 13 décembre 1941, commandeur de l'Ordre de Léopold II, officier de l'Ordre de Léopold, de l'Ordre de la Couronne et de l'Ordre royal du Lion, et titulaire de l'Étoile de Service en or à multiples raies.

Indépendamment de son *Recueil général de Jurisprudence congolaise* évoqué plus haut, J. P. Colin avait publié de nombreuses études doctrinales dans la *Revue juridique* qu'il dirigeait à Élisabethville, et notamment : *Le Problème judiciaire au Congo belge*, in : *Rev. jur.*, 1933, 49-55 et 97-110 ; *De l'indépendance de la Magistrature congolaise*, in : *Rev. Jur.* 1935, 8-15 ; *Du traitement de base et de la pension des magistrats*, in : *Rev. jur.*, 1935, 81-84 ; *De la perception du droit proportionnel de 4 % sur les sommes et valeurs allouées par jugements*, in : *Rev. jur.*, 1936, 41-67 ; *De l'Entreprise individuelle à responsabilité limitée*, in : *Rev. jur.*, 1939, 163-167 ; *Des Atteintes portées à la sûreté de l'État*, in : *Rev. jur.*, 1941, 1-10 ; *Des peines et des fautes militaires graves*, in : *Rev. jur.*, 1941, 41-50 ; et *Un nouveau décret intéressant la sûreté de l'État*, in : *Rev. jur.*, 1941, 50-52.

J. P. Colin était le frère du critique d'art et journaliste Paul Colin, abattu à Bruxelles, en 1944, par le jeune Fréteur qui fut lui-même, de ce chef, passé par les armes par l'occupant Allemand du Pays.

16 juin 1953.
J. M. Jadot.

Article nécrologique non signé et hors pagination in *Rev. jur. du C. B.*, 1941. Souvenirs personnels de l'auteur de la notice.